

Pas de rétroactivité pour l'exonération fiscale des heures supplémentaires - Syndicat national des fleuristes - Newsletter #7

Cette newsletter à laquelle vous vous êtes abonné, met à votre disposition des informations accessibles au moyen d'un clic sur le lien ou les liens qui vous intéressent (en couleur orange soulignée dans le texte ci-dessous). Cette pratique permet de ne pas encombrer inutilement les messageries. Pour profiter de l'apport des textes enrichis, nous vous recommandons d'ajouter l'adresse e-mail noreply@e-monsite.com dans vos contacts.

Exonération des heures supplémentaires - Retrait de l'amendement n° 174

Au lendemain du dépôt de l'amendement n° 174 déposé par le rapporteur du projet de Loi de finances rectificatives pour 2012, nous avons pris l'initiative de combattre le principe de rétroactivité d'une loi. Vous avez été nombreux à réagir et à nous faire part de commentaires et à signer la pétition que nous avons initiée dès le 13 juillet, au lendemain du dépôt de cet amendement..

Nous avons, ainsi, pu nous adresser à l'ensemble des députés appelés à se prononcer sur cette mesure un mail leur demandant de s'opposer à cette mesure, tout en leur demandant de maintenir le dispositif introduit par le Loi TEPA.

L'amendement a été retiré par ses auteurs, avant la séance. Cela constitue une victoire à laquelle notre démarche nous a associée.

Plusieurs députés nous ont répondu, permettant de faire connaître nos dossiers. Nous saurons capitaliser à partir de cette initiative.

Pétition OPCA de branche

Suite à la signature, par les partenaires sociaux d'un accord désignant un nouvel OPCA, dérogeant aux taux légaux pour les entreprises de moins de 10 salariés, nous avons décidé de porter opposition à l'extension de cet accord.

Pour avoir des chances de faire aboutir cette démarche, nous avons rédigé une pétition pour laquelle nous sollicitons votre participation.

En effet, l'accord en question ferait supporter aux entreprises de moins de 10 salariés une cotisation supérieure de 36 % au taux légal alors que pour leur grande majorité les entreprises du secteur professionnel emploient moins que ce seuil. [Participer](#)

Archives

A la demande de certains lecteurs, nous avons mis en ligne l'ensemble des newsletters déjà publiées. Un lien permanent est disponible directement sur le site et sera rappelé sur chacune des newsletters. [Accéder aux archives](#)

L'équipe du SYNAPSES

Syndicat national des activités liées aux animaux domestiques et non domestiques, aux végétaux
d'ornement, à l'environnement et au cadre de vie
55, rue Lacordaire
75015 Paris

Téléphone 01 44 26 30 98

Fax 01 77 65 66 02

<http://syndicat-fleuristes.org>

fleurs.synapses@gmail.com

<http://twitter.com/#/SyndicFleur>

L'ensemble des newsletters déjà publiées est disponible au moyen du lien suivant. [Archives](#)